

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2025

Absents : M. Daniel BONHOMME, M. Dominique FOURRIER, Mme Delphine COLUSSI

Nombre de membres en exercice : 14 **Nombre de Présents** : 11 **Nombre de Votants** : 11

**DELIBERATION 70/2025 – 1.1 LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE –
EXTENSION DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE –
DEVIS DU SYNDICAT MIXTE LES EAUX DE BEAUFORT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, un devis portant sur l'extension du réseau AEP pour le lotissement « la Chênevrière », établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 53 639.55 € TTC base novembre 2024. Conformément à la réglementation syndicale, ces travaux sont à la charge de la Commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Commune devra en effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat à la Trésorerie de Dol de Bretagne – Monsieur le Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte l'étude chiffrée du Syndicat mixte Les Eaux de Beaufort, d'un montant de 44 699.63 € HT soit 53 639.55 € TTC.**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes démarches et signer les documents nécessaires pour constituer le financement**
- **S'ENGAGE à rembourser le montant de la dépense au Syndicat Mixte les Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Trésorerie de Dol**

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification ou publication le 26 septembre 2025
et transmission en Préfecture, le 26 septembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 septembre 2025

Le Maire

Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 035-213502594-20250917-DELIB702025-DE